

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 28 MARS 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	22	22 + 2 pouvoirs

Date de convocation 22 mars 2023
Date de publication 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIAN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Raynald INGELAERE, Bruno LORILLERE, Pierre Frederic MAITRE, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Mickaël VAIRELLES, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absentes : **Katty CLAYES TAHKBARI, Pascale PETIT.**

Représentés : **Jean-Luc DEROZIERES à Régis RENARD, Simone DEVAUX à Evelyne BOCQUET.**

Monsieur Pierre MARY a été nommé secrétaire de séance.

N° de délibération : 08_28032023

N°08 : COMPTE ADMINISTRATIF VILLE 2022
Rapporteur : Madame Claudine ERARD

Considérant l'avis favorable de la commission des finances et ressources humaines du 21 mars 2023,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte administratif de l'exercice 2022 de la Ville qui fait apparaître les résultats suivants :

- Section de fonctionnement :

. Dépenses :	6 045 052.69 €
. Recettes :	6 434 995.30 €
. Résultat de l'exercice :	+ 389 942.61 €
. Report du résultat antérieur :	+ 3 210 354.38 €
. Résultat de clôture 2022 :	+ 3 600 296.99 €

- Section d'investissement :

. Dépenses :	2 648 427.62 €
. Recettes :	2 827 637.07 €
. Résultat de l'exercice :	+ 179 209.45 €
. Report du résultat antérieur :	- 2 307 305.25 €
. Résultat de clôture 2022 :	- 2 128 095.80 €
. Différentiel des restes à réaliser	+ 4 134 448.00 €

. Soit un résultat global :

+ 1 472 201.19 €

Mme BOCQUET étant élue présidente de séance pour le vote des deux comptes administratifs 2022 de la ville et du lotissement « Les jardins de la Dhuis », Monsieur le Maire sort de la salle du conseil municipal.

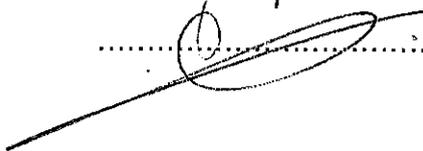
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité,

Par 23 voix Pour et 1 Abstention (M. Provin)

- APPROUVE le compte administratif de la Ville afférent à l'exercice 2022.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

PERRER MARY


....., secrétaire de séance